

Pré-Programme..... thèmes et interventions

Dimanche 20 octobre 2019 Saint-Jean-de-Luz
Parc Ducontenia

Le recrutement et la formation de nouveaux enseignants de et en langue régionale : un enjeu majeur pour le développement de l'enseignement bilingue en langues régionales, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré

9 h 00 : Table ronde animée par M. le Président de l'OPLB
ou son représentant

M. Pierre Escudé - Professeur des Universités - INSPE d'Aquitaine
Spécificité de la formation bilingue sur les académies de Toulouse et Bordeaux : enjeux et difficultés

Mme Argia Olçomendy - Enseignante de langue basque
à l'Université Bordeaux Montaigne et sur le campus de Bayonne
La formation des enseignants de basque de collège et lycée

M. Beñat Lascano -
La formation intensive d'enseignants néo-locuteurs :
profils et limites

Mme Rita Peix - Professeur à l'INSPE de Perpignan
Le profil professionnel de l'enseignant plurilingue

Mme Dominique Verdoni - Directrice de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'Université de Corse
Le recrutement et la formation de nouveaux enseignants de et en langue régionale : un enjeu majeur pour le développement de l'enseignement bilingue en langues régionales, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré.

Dimanche 20 octobre 2019 Saint-Jean-de-Luz
Parc Ducontenia

14 h 30 : Table ronde animée par Mme Isabelle Biaux-Altmann

Valorisation des langues d'Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

16 h 30 : Table ronde animée par M. Gilbert Mercadier

Les conséquences de la réforme du lycée et du baccalauréat sur l'enseignement des langues régionales

Lundi 21 octobre 2019 Pays Basque Sud
Hegoalde

Visite d'une école proche de Donosti (St Sébastien) puis trajet vers Mundaka (Biscaye) en passant par Guetaria et Gernika



33^e colloque
Euskal Herri / Pays Basque
19 - 20 et 21 octobre
2019



Langues régionales
et d'Outre-Mer :
les oubliées
de la Nouvelle
Éducation Nationale ?

enseignement
public bilingue
l'école
délie
les langues



pré-programme

Le contexte.....thèmes

L'enseignement bilingue public a démarré dans les années 80 en Pays Basque et en Bretagne. Au fil des années, il s'est développé sur presque tous les territoires où nos langues, affectées par le ralentissement de la transmission familiale, ont trouvé à travers l'école le moyen de se développer.

Ceci notamment grâce à l'engagement militant des associations et/ou fédérations de parents d'élèves et d'enseignants en partenariat avec l'Éducation Nationale puis, plus tard d'Offices Publics. On compte actuellement plus de 92 000 élèves (1er et 2nd degrés) qui suivent un enseignement en langues régionales dont les trois quart (75 %) dans le Service Public d'Éducation. Et ce malgré les freins imposés par le Ministère qui n'accorde pas les moyens suffisants pour répondre à la demande des familles et qui n'a organisé que timidement les filières de recrutement d'enseignants formés pour développer ces enseignements.

33^e colloque
Euskal Herri / Pays Basque
19 - 20 et 21 octobre
2019

Langues régionales et d'Outre-Mer : les oubliées de la Nouvelle Éducation Nationale ?

Ces deux dernières années, nous avons assisté à un recul tangible dans ces domaines et, plus inquiétant encore, l'émergence d'une nouvelle doxa qui tendrait à raboter, voire à supprimer ces « niches d'excellence » que sont nos sections bilingues ou en immersion dans le système éducatif français.

Elles préfigurent les changements qui devront s'imposer au système scolaire français pour aller vers la construction de citoyens éclairés et créatifs, confiants dans leur avenir et dans celui de leur pays, plurilingue et multiculturel.

Ces écoles de la réussite sont au confluent de territoires riches de leur langue et de leur culture et d'une école publique qui a su stimuler la curiosité et la créativité des élèves en s'appuyant sur un enseignement bilingue précoce – à parité horaire et maintenant aussi par immersion –.

Face à ce nouveau danger, à cette situation inédite, la FLAREP tiendra son 33^e colloque autour de 4 thématiques :

1. Rôle et Pouvoirs des Collectivités Territoriales en matière de politique linguistique

2. Le recrutement et la formation de nouveaux enseignants de et en langue régionale : un enjeu majeur pour le développement de l'enseignement bilingue en langues régionales, dans le 1er comme dans le 2nd degré

3. Valorisation des langues d'Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

4. Les conséquences de la réforme du lycée et du baccalauréat sur l'enseignement des langues régionales

Ceci afin de participer dans son domaine de compétences à l'émergence d'une autre politique en faveur de nos langues au plus haut niveau de l'État.

Comment s'inscrire..... colloque ouvert à tous ..

- Directement en ligne sur www.flarep.com



- Fiche de Pré-Inscription •

Pour tout renseignement : flarep@flarep.com • 05 59 26 60 60

Pré-Programme thèmes et interventions

Samedi 19 octobre 2019 **Saint-Jean-de-Luz**
Parc Ducontenia

Rôle et pouvoirs des Collectivités Territoriales en matière de politique linguistique : quel partenariat avec l'Éducation Nationale ?

14 h : Accueil et présentation du colloque

M. Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale ou son représentant

M. Jean-René Etchegaray
Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ou son représentant

M. Alain Rousset
Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ou son représentant

M. Beñat Arrabit
Président de l'Office Public de la Langue Basque ou son représentant

M. Jean-Jacques Lasserre
Président du Conseil Départemental 64 ou son représentant

M. Vincent Bru
Député des Pyrénées-Atlantiques

M. Max Brisson
Sénateur des Pyrénées-Atlantiques



Les thèmes.....

1. Rôle et Pouvoirs des Collectivités Territoriales en matière de politique linguistique

Il n'existe plus de politique cohérente et encore moins coordonnée qui serait impulsée par le Ministère de l'Éducation Nationale et déclinée au niveau des académies concernées. Pourtant au niveau de certains territoires, la mise en place de politiques linguistiques a permis au cours de ces deux décennies, des avancées significatives en matière d'enseignement et d'accompagnement scolaire et périscolaire.

- Soit grâce à un cadre législatif dotant les collectivités territoriales de compétences en la matière, c'est le cas de la Corse et de certains DOM-TOM ;
- Soit parce que ces collectivités se sont dotées d'office public qui leur permettent de s'engager en matière de politique linguistique.

Mais s'engager au côté de l'Éducation Nationale, est-ce possible ?

Un focus sur la situation en Pays Basque nous permettra d'avancer des réponses sur le rôle et les pouvoirs à la fois de l'Office Public de la Langue Basque (Janvier 2005) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Janvier 2017) qui regroupe les 158 communes du Pays Basque.

2. Le recrutement et la formation de nouveaux enseignants de et en langue régionale : un enjeu majeur pour le développement de l'enseignement bilingue en langues régionales, dans le 1er comme dans le 2nd degré

Dans le cadre de la politique de développement et de structuration de l'offre d'enseignement de et en langue basque menée en partenariat avec l'Éducation Nationale, la mise en œuvre des différents axes de développement quantitatif

et qualitatif adoptés par l'OPLB se heurte aujourd'hui à un déficit de ressource enseignante bascophone. En Pays Basque, des solutions ont été mises en œuvre pour pallier ce problème en synergie avec les partenaires institutionnels autour de 3 dispositifs majeurs :

- formation intensive à la langue basque des enseignants titulaires du 1er et 2nd degré exerçant aujourd'hui en français et volontaires pour enseigner en langue basque, organisée dans le cadre de la formation continue ;
- mise ou remise à niveau linguistique des candidats potentiels au CRPE externe spécial langue basque, dans le cadre d'un dispositif de bourses ;
- formation linguistique transfrontalière à la langue basque des étudiants aquitains et à la langue française des étudiants de la Communauté autonome basque et de la Communauté forale de Navarre volontaires en vue de la préparation au CRPE spécial langue basque, dans le cadre d'un projet POCTEFA financé à 65% par des fonds européens FEDER.

Parallèlement à ces formations linguistiques, la nécessité de compléter et de renforcer la formation des enseignants et futurs enseignants bilingues en didactique de l'enseignement en langue basque s'est accentuée. En effet, aucune formation - initiale ou continue - n'est aujourd'hui prévue pour les enseignants de DNL (disciplines non linguistiques) du 2nd degré en LVR. Pour les enseignants du 1er degré bilingue français/basque, si un parcours spécifique « langue basque » a bien été mis en œuvre au sein de l'ESPE d'Aquitaine, il est en tout point identique au parcours classique à l'exception d'un module par semestre de 24 heures dédié à la langue basque et à la didactique de son enseignement. Cela apparaît bien peu au regard de la complexité du métier que les futurs enseignants bilingues devront exercer, à savoir enseigner en binôme avec un enseignant en français, l'ensemble des savoirs et compétences disciplinaires dans une langue seconde à des élèves âgés de 2 à 18 ans, le tout sans pouvoir s'appuyer sur un milieu sociolinguistique porteur, ni sur des ressources pédagogiques et didactiques aussi riches et diverses que pour

l'enseignement en français. Dans ce contexte, l'OPLB accompagne l'Éducation nationale et les universités dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de formation, comme, entre autres, le nouveau diplôme universitaire « Enseigner en basque le basque et les autres disciplines » proposé par l'Université de Bordeaux Montaigne et à destination des enseignants du 1er et du 2nd degré.

3. Valorisation des langues d'Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

La diversité des langues fait partie de notre humanité. Celles-ci sont l'expression de sociétés, d'histoires et de cultures, et portent en elles une sensibilité, une représentation du monde. Elles sont présentes dans la vie quotidienne et familiale des Outre-mer, et permettent de créer des liens indispensables à la cohésion sociale, à l'intégration des personnes et à leur reconnaissance. Les Outre-mer abritent 50 des 75 « Langues de France » identifiées par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Historiquement, ces langues ont souffert d'un déni de réalité et le CESE préconise de les reconnaître officiellement par la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Les langues des Outre-mer sont aussi les langues maternelles des élèves et le CESE préconise que chaque enfant ait la possibilité d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue, au même titre que dans la langue française. Le multilinguisme peut devenir un atout pour la réussite scolaire et aider les enfants à mieux s'insérer et à s'épanouir dans la vie sociale.

4. Les conséquences de la réforme du lycée et du baccalauréat sur l'enseignement des langues régionales